

Tracing>Server< : Augmentation de capital en numéraire par émission gratuite de bons de souscription d'action

Résumé de la note d'opération relative à :

L'augmentation de capital en numéraire par émission gratuite de bon de souscription d'action et émission de 561 712 actions nouvelles au prix de 2,20€ par action

La notice légale sera publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 18 juin 2004
Visa AMF 04-601 en date du 15 juin 2004

Principales caractéristiques

▪ Emetteur

Tracing>Server<

129, Chemin du Moulin Carron
69130 ECULLY

Code Euroclear 7285

Mnémonique : TNS

Code ISIN : FR0000072852

Classification FTSE : 972 Services informatiques.

▪ Objectif de l'opération

Le principal motif de l'opération est d'assurer la continuité d'exploitation et de consolider la situation financière de Tracing>Server< par le renforcement de ses fonds propres en permettant d'améliorer sensiblement son ratio d'endettement, afin de donner à l'entreprise les moyens de ses investissements et de son développement.

Cette opération fait partie d'une opération plus large où la société Tracing>Server< détiendra 100 % de la société Team On Line Solutions (TOLS) par apport d'actions Team On Line Solutions réalisée par Mory Group et Interactive Partners ainsi qu'à une émission d'obligations convertibles réservée à Mory Group.

Mory Group a souhaité préparer la migration de ses systèmes d'informations vers une solution plus moderne, les sociétés Mory Group et Tracing>Server< ont créé la société Team On Line Solutions, société ayant pour objet de développer la nouvelle génération des logiciels dédiés à Mory Group, sur base des outils et du savoir faire de Tracing Server Development. Mory Group s'est engagé au travers d'un contrat commercial d'une durée de 3 ans.

A la suite de ces opérations, et sous réserve que le résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition de la période 1^{er} janvier 2004 - 30 Juin 2004 soit bénéficiaire de 1 000 K€ (Résultat d'exploitation de 520 K€, Résultat financier de - 220 K€ et Résultat exceptionnel de 700 K€), la structure du bilan devrait être la suivante (Les résultats ci dessus ne prennent en compte que les résultats des sociétés Tracing>Server<, TSD, CALISEO et CMS et donc n'intègrent pas TOLS) :

	Au 31 Décembre 2003	Au 30 Juin 2004
Fonds propres	4 000 K€	7 230 K€
Dettes financières bancaires	6 850 K€	4 750 K€
Rapport Dettes fi. bancaires/Fonds Propres	1,71	0,66

La variation des fonds propres s'explique par la somme du résultat dégagé sur la période, du produit de l'apport des titres Team On Line Solutions et du produit de l'augmentation de capital en numéraire (en considérant que l'opération réalisée à 75 %).

La variation des dettes financières bancaires consolidées s'explique par le remboursement des emprunts liés à l'immeuble (dont Tracing>Server< est propriétaire) pour 985 K€, par un remboursement exceptionnel anticipé pour 1 000 K€ de la dette du Pool bancaire, le solde correspondant à l'amortissement normal des emprunts en cours.

▪ **Titres émis – condition de souscription**

Autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2003 et décision du Conseil d'Administration du 14 juin 2004.

Nombre de bons de souscription d'actions (« BSA ») émis

Le nombre total de BSA émis et attribués gratuitement aux actionnaires s'élève à 2 808 562.

L'exercice de la totalité de ces BSA donnerait lieu à la création de 561 712 actions nouvelles, sous réserve des ajustements prévus et du règlement des rompus.

Quotité d'attribution des BSA Il est attribué gratuitement le 18 juin 2004 un BSA par action Tracing>Server< détenue à l'issue de la journée du 17 juin 2004.

Parité d'exercice des BSA et prix de souscription des actions nouvelles

Sous réserve d'ajustements prévus, cinq BSA donneront le droit au titulaire de BSA de souscrire une action Tracing>Server< de 0,50 € de valeur nominale, au prix de 2,20 €.

Période d'exercice Les BSA pourront être exercés à tout moment du 18 juin 2004 au 24 juin 2004 inclus. Les BSA qui n'auront pas été exercés au plus tard le 24 juin 2004 deviendront caducs et perdront toute valeur.

Produit brut de l'augmentation de capital induite par l'exercice intégral des BSA

1 235 766 €

Jouissance des actions issues de l'exercice des BSA

Les actions nouvelles souscrites par exercice des BSA porteront jouissance au 1^{er} juillet 2003.

Cotation des BSA Les BSA font l'objet d'une demande d'admission aux négociations du Marché d'Euronext Paris S.A. Leur cotation fera l'objet d'un avis Euronext. Code ISIN : FR0010093641.

Cours de bourse de l'action Cours de clôture le 14 juin 2004 : 2,20 €.

▪ **Calendrier des opérations :**

14 juin 2004 : Tenue du Conseil d'Administration ayant décidé de mettre en œuvre l'émission de bons de souscription d'actions

18 juin 2004 : Publication de la Notice Légale au BALO

18 juin 2004 : Ouverture de la Période de Souscription

24 juin 2004 : Fermeture de la Période de Souscription

▪ **Cotation**

Les actions feront l'objet d'une demande d'admission au Nouveau Marché d'Euronext Paris SA. La date de cotation sera précisée dans un avis d'Euronext Paris SA. La cotation sur une autre place n'est pas envisagée

▪ **Autres informations**

Placement : En ce qui concerne l'émission avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription, il est spécifié que la diffusion de la note d'opération ou la vente des actions nouvelles peut faire l'objet d'une réglementation spécifique dans certains pays. Les personnes en possession du prospectus doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Intentions de l'actionnaire principal : Il est spécifié que Monsieur Olivier CARLE et les sociétés ALIOR et MAYA ont fait part de leur intention de souscrire au moins 421 284 actions nouvelles, représentant 75 % de l'opération projetée.

▪ **Etablissement domiciliaire**

Pour exercer leurs BSA, les porteurs de BSA devront en faire la demande auprès de l'intermédiaire teneur de leur compte et verser le montant de la souscription. Banque Privée Fideuram Wargny, 7 place Vendôme 75001 Paris assurera la centralisation de ces opérations.

▪ **Contact investisseurs**

Monsieur Olivier CARLE

Tracing>Server< - 129, chemin du Moulin Carron – 69130 Ecully – Tel : +33 (0)4 78 66 33 33

▪ **Mise à disposition du prospectus**

Des exemplaires des notes d'opérations et du document de référence sont disponibles sans frais auprès de : **Tracing>Server<** - 129 chemin du Moulin Carron – 69 130 Ecully et BANQUE PRIVEE FIDEURAM WARGNY – 7, place Vendôme – 75001 Paris.

Avertissement

L'Autorité des marchés financiers attire l'attention du public sur les éléments suivants :

- Le paragraphe 2.2.10 sur l'intention des actionnaires détenant plus de 5 % du capital qui indique notamment : « Monsieur Olivier Carle et les sociétés MAYA et ALIOR ont signé ensemble un engagement visant à garantir une souscription d'au moins 75 % de l'augmentation de capital [...] il est rappelé que dans l'hypothèse d'une souscription à 75 % de la présente augmentation de capital, la société MAYA libérera sa souscription à hauteur d'un maximum de 342 300 EUR par compensation avec une partie du compte courant qu'elle détient dans la société Tracing Server ».
- Le paragraphe 2.2.11 sur le motif de l'opération qui indique notamment : « Le principal motif de l'opération est d'assurer la continuité d'exploitation [...] les banques [...] ont marqué leur accord :
 - pour ne pas prononcer l'exigibilité du Crédit au titre du non respect des ratios financiers à venir au 30 juin 2004 et au 31 décembre 2004,
 - sur la mise en place d'un amortissement trimestriel contre un amortissement annuel actuellement.Les Banques ont marqué leur accord, concernant notamment les ratios financiers, sous les conditions résolutoires suivantes, dont les deux premières devront être réalisées pour le 31 juillet au plus tard :
 - réalisation de l'ensemble des opérations financières et notamment de l'augmentation de capital en numéraire à hauteur minimum du montant garanti de 75 %, soit 930 K EUR,
 - vente effective de l'immeuble dont le produit viendra en remboursement anticipée du Crédit selon les modalités visées au Contrat de Crédit,
 - respect du règlement de l'échéance prévue au 30 juin 2004 en capital et intérêts ».